



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Quotas de production

Question écrite n° 4636

### Texte de la question

M Rene Beaumont attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur la situation creee dans le secteur laitier par les decisions qu'il a recemment arretees apres deliberation du conseil de direction de l'Onilait. Il estime regrettable que l'on s'enfonce dans un systeme de plus en plus administre tenant trop peu compte de la realite des marches des differents produits, qui a beaucoup evolue depuis l'instauration des quotas. On assiste, en effet, de plus en plus souvent a l'impossibilite pour les entreprises d'honorer certaines commandes, faute de trouver les approvisionnements necessaires. Sachant qu'il s'agit la d'une situation aberrante et paradoxale qui ne saurait durer, et sans remettre en cause le principe meme d'une maitrise de la production, il lui demande s'il compte prendre des mesures tant au niveau national qu'europeen, pour ne pas laisser se perturber une situation contraire au but recherche qui, en outre, penalise le dynamisme des entreprises, alourdit la situation de notre balance commerciale et compromet la position de la France sur les marches exterieurs.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le regime de maitrise de la production laitiere, qui a ete mis en place en 1984 initialement pour cinq campagnes, a demontre son efficacite en interrompant une croissance de la production laitiere qui menacait de porter atteinte au revenu des producteurs de lait : en provoquant une croissance incontrolee des stocks publics, dont le cout dépassait les possibilites budgetaires de la Communaute europeenne, cette augmentation de la production aurait inevitablement conduit a des baisses severes des prix garantis si des dispositions tendant a la maitriser n'avaient pu etre prises a temps. Ces baisses ont fort heureusement pu etre evitees et le regime de maitrise de la production laitiere, qui vient d'etre prolonge de trois campagnes par le conseil des ministres de la Communaute europeenne, a permis de defendre le revenu des producteurs de lait. Au terme de ces quatre annees d'application, il convenait de faire le point sur l'application de ce regime et d'utiliser l'experience acquise par les differents acteurs de la filiere et par l'administration pour reflechir aux ameliorations a apporter. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture et de la foret a demande a ses services et a l'Office du lait d'engager, avec l'ensemble des responsables professionnels, une reflexion qui permettra, des la campagne 1989-1990, d'adapter le systeme dans le sens d'une plus grande transparence et d'une plus grande simplicité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Beaumont Ren?](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4636

**Rubrique :** Lait et produits laitiers

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 octobre 1988, page 2950